

2 – AFFAIRES FINANCIERES :

▶ Autorisation Budgétaire

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'ouvrir un crédit spécial d'un montant maximum de 750 € destiné à financer l'acquisition de fleurs ou de récompenses remises ou offertes à des particuliers lors de diverses occasions.

- ✓ **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et s'engage à inscrire ce crédit spécial au budget 2015.**

▶ Loyers 2015

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de suivre l'indice de référence des loyers + 0,57 % et de porter à compter du 6 janvier 2015 le montant des loyers des habitations suivantes :

- | | | |
|---|-----------------------|----------|
| ✓ | 12 rue des Ecoles : | 411,95 € |
| ✓ | 2 rue du Haut Bourg : | 605,25 € |

- ✓ **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**

M. HALLOUIN arrive à ce moment et prend part à cette délibération.

▶ Ouverture d'une ligne de crédit d'investissement

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire poser une porte en acier pour supprimer le renforcement existant au gymnase côté arbitre basket-ball afin d'éviter les dégradations régulières (observées notamment lors de la dernière visite de la Commission « Bâtiments »).

Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer le devis pour la fabrication et la pose de cette porte et s'engage à inscrire ces dépenses au budget 2015 au compte 2135 pour un montant de 1 595€.

- ✓ **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et s'engage à inscrire ce crédit spécial au budget 2015.**

▶ Adhésion à l'association prévention routière



Madame le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion à l'association de la Prévention Routière pour un montant de 100 €.

L'année dernière, le Service Enfance Jeunesse a bénéficié d'une animation sur la sécurité routière pendant les vacances de Pâques et pourra en organiser une autre cette année. Parallèlement, notre commune pourra programmer une campagne d'éclairage et de signalisation pour les administrés (réglage des phares avec réglo-phare laser).

- ✓ **Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'adhésion à l'association « La Prévention Routière » pour un montant de 100 €.**

3 – DEMANDE DE SUBVENTION AU FIPHFP

Dans le cadre de l'aménagement de la Mairie et plus particulièrement de l'accessibilité de l'environnement professionnel aux handicapés, Madame le Maire sollicite le Conseil Municipal pour demander auprès du FIPHFP (**F**onds pour l'**I**nsertion des **P**ersonnes **H**andicapées dans la **F**onction **P**ublique) une subvention, la plus élevée possible. Celle-ci ne peut excéder 50 000 €.

La création d'un ascenseur, d'une rampe extérieure, de l'agrandissement des couloirs sont des travaux susceptibles d'être financés (à hauteur de 75%). Il faut au préalable réaliser un diagnostic. Un devis a été demandé à la SOCOTEC pour la réalisation de ce diagnostic.

✓ **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**



4 – CONTRIBUTION DU SDIS POUR L'ANNEE 2015

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la contribution de la commune au **S**ervice **D**épartemental d'Incendie et de **S**ecours, au titre de l'année 2015, s'élève à 46 386 € soit 0,4% d'augmentation par rapport à 2014 ce qui représente environ 25€ par habitant.

Pour information : **2012** : 44 498€ ; **2013** : 45 880 € ; **2014** : 46 201 €.



5 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC RADIO PLUS FM – ANNEE 2015

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il existe une convention de partenariat avec Radio Plus FM qui assure la promotion de toutes les manifestations (communales ou associatives) se déroulant sur la commune.

Elle propose le renouvellement de celle-ci, avec l'option multimédia, en accordant une subvention d'un montant de 650 €.

✓ **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**

Madame le Maire annonce au Conseil Municipal que son intervention sur les ondes est programmée le mardi 3 février 2015 à 18h30.

6 – INTEGRATION DANS LE DOMAINE COMMUNAL

Madame le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'intégration des voies privées suivantes dans le domaine communal :

- Rue des Grelles : 512 mètres
- Rue des Glycines : 381 mètres
- Rue des quatre vents : 263 mètres
- Allée des Petits Prés : 73 mètres

Elle précise au Conseil Municipal que l'intégration de ces voies dans le domaine communal apportera une augmentation de notre DGF (Dotation Globale Forfaitaire) versée par l'Etat pour 2016.

Madame le Maire précise que depuis le mois de décembre 2014, le lotissement des Grelles fait partie du domaine public de la commune, ce qui en facilitera l'entretien (il fallait attendre que tous les travaux réalisés par l'aménageur soient terminés).

- ✓ **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et autorise Madame le Maire à accomplir les formalités d'intégrations des voies.**

7 – COMPTES RENDUS DE REUNIONS

Néant.

8 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Le jeudi 15 janvier 2015 à 18h00, réunion publique pour la présentation du projet d'aménagement de la Mairie.
- Le permis de construire du Pôle Santé a été déposé à la DDT, le lundi 5 janvier 2015.
- Renouvellement du repas de fin d'année entre personnel et élus le jeudi 29 janvier 2015 à 19h à la Salle des Fêtes.
- L'école maternelle nous a transmis pour information son DUERP (**D**ocument **U**nique **d'**évaluation des **R**isques **P**rofessionnels). Ce document est également à mettre en place au niveau de la Mairie.
- M. RICHER souhaite quelques informations complémentaires sur la recherche des sponsors pour le minibus.
Mme le Maire lui répond que ce sera un minibus neuf et que ce n'est pas la commune qui cherche des sponsors mais la société qui nous fournira le minibus (Sponsors hors St-Sulpice). Resteront, à la charge de la commune, les frais généraux comme le carburant, l'entretien du minibus, l'assurance...
Plusieurs communes ont opté pour cette méthode (Villebarou, Saint-Gervais la Forêt, Vineuil...). C'est le même principe qui a été utilisé pour le panneau d'affichage qui se trouve aux commerces.
- M. CHARRET
 - ◆ signale qu'un deuxième conteneur à papier va être implanté rue des Tilleuls.
 - ◆ Un accident s'est produit sur la piste cyclable, la Communauté d'Agglomération de Blois va la remettre en conformité vers le 15 février 2015.
 - ◆ Le samedi 14 mars 2015 à 9h30, visite de la parcelle près de la Cisse, le point de rendez-vous sera précisé ultérieurement. Pour information : le terrain a été acheté par la commune en 2002 (délibération du 4 mars) pour 5 336 € les 5 058 m². L'ancien propriétaire était un marbrier qui s'est servi du terrain comme décharge.
- Mme NOLIERE demande au Conseil Municipal quel est l'avenir de l'USC suite à la démission du Président. Elle signale également que la section Tarot va partir sur Blois. Mme DESSITE informe le Conseil Municipal qu'une Assemblée Générale doit avoir lieu en janvier suite à la démission de M. LAMOTTE afin de statuer sur l'avenir de l'association. Madame le Maire précise qu'elle n'a pas été informée d'un éventuel départ de la section tarot.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 2 Février 2015
à 20h00